

CHARTRE DE L'AMAP AUPS-MOISSAC

Association pour le maintien de l'Agriculture Paysanne d'Aups-Moissac

OBJECTIF DE LA CHARTE

La Charte de l'Amap d'Aups-Moissac est un document de référence définissant les valeurs, les actions et les engagements auxquels souscrivent les membres de cette Association.

LES VALEURS QUE NOUS PARTAGEONS

Notre but est la promotion d'une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine, et le soutien aux agriculteurs et éleveurs de proximité désirant s'engager dans une production respectueuse de l'environnement.

LES ACTIONS QUE NOUS MENONS

Dans le respect de nos valeurs, le moyen d'action privilégié de notre association est de mettre en relation directe des Producteurs détenteurs de petites exploitations avec un groupe de Consomm-acteurs.

Les Consomm-acteurs et le ou les Producteurs se réunissent autour d'un projet commun : les Consomm-acteurs deviennent partenaires en achetant en début de saison une part de la récolte d'une ou des fermes participantes, pour recevoir par la suite, chaque semaine, divers produits : fruits, légumes, oeufs, fromages, lait, viande....

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT, DÉONTOLOGIE

Les membres de l'AMAP sont des Consomm-acteurs, des Producteurs, et toute personne concourant aux objectifs de l'Association.

Pour adhérer à l'AMAP, il faut s'engager à respecter les statuts, la charte de l'association et s'acquitter de la cotisation annuelle fixée à 12 € (pour la période du 01/01 au 31/12).

L'AMAP fonctionne dans le respect de la transparence et dans une démarche de participation de ses adhérents.

Le Conseil Collégial est garant des orientations prises, de la coordination de la gestion et de l'organisation des actions.

Lors de l'adhésion, le Consomm'acteur donne son accord à la création d'un profil sur le site de l'AMAP (<https://amapaupsmoissac.ovh>).

Les données collectées sont le nom, le prénom, le numéro de téléphone et l'adresse mail. Les données sont conservées pour toute la durée de l'adhésion par l'association et sur le serveur du site OVH, basé en France. Elles sont sous la responsabilité du Conseil Collégial. Les données servent à la gestion administrative des adhérents. En vertu de la loi Informatique et Libertés, en date du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ses données personnelles. L'Utilisateur exerce ce droit par mail à l'adresse email contact@amapaupsmoissac.ovh.

LES ENGAGEMENTS DES CONSOMM'ACTEURS

LES ENGAGEMENTS AUXQUELS SOUSCRIVENT CONSOMM'ACTEURS ET PRODUCTEURS SONT DÉCRITS PLUS LOIN.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL ET MORAL

Les Consomm'acteurs règlent le contrat selon les modalités définies dans celui-ci.

Des aménagements spécifiques peuvent être définis pour des personnes connaissant des difficultés de paiement.

En cas de désistement, un remplaçant doit être trouvé en accord avec le Producteur ; dans le cas contraire, l'apport financier n'est pas remboursé.

Les Consomm'acteurs reçoivent en contrepartie, chaque semaine, des produits frais et diversifiés de qualité. Ils s'engagent à venir les chercher sur le lieu de distribution. Ils sont solidaires du Producteur face aux aléas de la production : (pertes dues aux intempéries, problèmes phytosanitaires...)

ENGAGEMENT TECHNIQUE

Les Consomm'acteurs doivent s'impliquer dans la vie de l'AMAP en assurant par saison, au moins une permanence à la distribution et si possible participer aux ateliers de la ferme.

Dans la mesure de leur disponibilité, ils peuvent aussi assurer d'autres tâches : lien entre Producteur et Consom'acteur (réfèrent), secrétariat ou toute autre activité jugée utile : (organisation et/ou participation à des rencontres, etc.)

ENGAGEMENT MILITANT

Les Consomm'acteurs s'engagent à faire la promotion des actions menées par l'AMAP d'Aups-Moissac : communication, diffusion d'informations, analyse et évaluation, recherche de nouvelles personnes intéressées par le projet....

LES ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS

ENGAGEMENT SUR LA PRODUCTION

Les producteurs s'engagent à produire et fournir des produits de qualité et diversifiés, dans le respect de l'environnement.

Ils s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à leurs engagements de fournir des légumes frais ou autres produits vivriers de qualité aux Consomm'acteurs dans les quantités et aux échéances fixées sauf aléas cités ci-dessus.

Ils assurent une transparence sur les modes de production, de gestion des contrats et de la main d'œuvre. Ils s'engagent à communiquer aux Consomm'acteurs tout changeant ponctuel ayant un impact sur les produits proposés.

ENGAGEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION ET DE LA PÉDAGOGIE

Les Producteurs ouvrent leurs exploitations aux Consomm'acteurs :
organisation de visites programmées à la ferme, information pédagogique sur les cultures, les méthodes de productions, co-organisation de manifestations...

Ils informent les Consomm'acteurs de la vie de leur exploitation, notamment par le site internet : contact@amapaupsmoissac.ovh.

LES ENGAGEMENTS COMMUNS

Producteurs et Consomm'acteurs deviennent des partenaires.

Ils sont liés par un contrat. Leur relation est basée sur l'écoute et le respect mutuel. Leur action participe au développement d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et au développement du lien social sur le territoire.

Ensemble, ils s'engagent à essaimer leurs actions localement.

Pour ce faire, ils organiseront des journées portes ouvertes à des personnes extérieures à l'association, favorisant les échanges et popularisant les valeurs qu'ils partagent.

Ils se mobiliseront auprès des institutions (collectivités locales) pour obtenir les moyens nécessaires au développement de leurs actions (terrains, locaux, ...)

Ils soutiendront activement les agriculteurs souhaitant s'impliquer dans la création d'une AMAP : information, formation, soutien technique, etc.

Cette CHARTE est la vôtre. Elle doit être vivante. La richesse des apports tirés de notre expérience nous amènera certainement à la faire évoluer.

Le Conseil Collégial peut à tout moment décider d'amender cette charte, après consultation des membres de l'Association.